



Contrat testamentaire auprès d'une entreprise PF

Par **claudio**, le **06/04/2013** à **14:02**

bonjour, je voudrais savoir si un contrat testamentaire réalisé auprès d'une société de PF est une démarche fiable pour l'organisation de ses obsèques. le moindre détail relatif à vos volontés est prévu dans ce contrat, qui doit vous assurer ainsi du plus strict respect de ces volontés. il y a un coût plutôt élevé c'est vrai, mais qui est garanti et donc qui ne subit aucune augmentation dans le temps, les héritiers n'étant pas alors appelé à participer financièrement pour réajuster ce prix défini à la signature. merci pour vos renseignements

Par **trichat**, le **08/04/2013** à **20:52**

Bonsoir, En principe les clauses d'un contrat doivent être respectées, y compris pour un contrat réglant les funérailles d'une personne. Bien évidemment, si cela concerne vos propres funérailles, vous n'aurez pas la possibilité de contrôler si le contrat a été scrupuleusement respecté. C'est la raison pour laquelle un de vos proches (conjoint, enfants,...) doit disposer d'une copie de ce contrat et vérifier sa stricte application. Cordialement.